

RCS : ST ETIENNE

Code greffe : 4202

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de ST ETIENNE atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 1991 B 00553

Numéro SIREN : 950 405 928

Nom ou dénomination : FLOREAL

Ce dépôt a été enregistré le 03/08/2020 sous le numéro de dépôt B2020/007058

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE
DE SAINT-ETIENNE

Date : 03/08/2020

DEPOT DES COMPTES ANNUELS

n° de dépôt : **B2020/007058**
n° de gestion : **1991B00553**
n° SIREN : **950 405 928 RCS Saint-Etienne**

Le greffier du Tribunal de Commerce de Saint-Etienne certifie avoir procédé le 03/08/2020
à un dépôt annexé au dossier du registre du commerce et des sociétés de :

FLOREAL
1 Cours Antoine Guichard 42000 SAINT-ETIENNE

date de clôture : 31/12/2019

Ce dépôt comprend les documents comptables prévus par la législation en vigueur.

Concernant les événements RCS suivants :
Dépôt des comptes annuels



FLOREAL

Société par Actions Simplifiée

1 cours Antoine Guichard

42000 SAINT ETIENNE

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2019

FLOREAL

Société par Actions Simplifiée

1 cours Antoine Guichard
42000 SAINT ETIENNE

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2019

Aux associés de la société FLOREAL

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société FLOREAL relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport. Ces comptes ont été arrêtés par le Président le 24 juin 2020 sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de crise liée au Covid-19.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1er janvier 2019 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

La note 9 de l'annexe aux comptes annuels décrit la méthode retenue concernant les tests de dépréciation réalisés sur les immobilisations corporelles et incorporelles. Les actifs font ainsi l'objet, à chaque clôture, d'une recherche d'indices de pertes de valeur. Lorsqu'un indice est identifié, une dépréciation est déterminée par comparaison entre la valeur recouvrable et la valeur nette comptable de l'actif. Nos travaux ont consisté à revoir les données et les hypothèses sur lesquelles se fondent ces tests de dépréciation et à apprécier le caractère raisonnable des hypothèses retenues.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président arrêté le 24 juin 2020 et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux associés. S'agissant des événements survenus et des éléments connus postérieurement à la date d'arrêté des comptes relatifs aux effets de la crise liée au Covid-19, la direction nous a indiqué qu'ils feront l'objet d'une communication aux associés appelés à statuer sur les comptes.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-4 du code de commerce.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé

d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Lyon, le 16 juillet 2020

Le commissaire aux comptes

DELOITTE & ASSOCIES

Vanessa GIRARDET

COMPTES ANNUELS

Bilan

Compte de résultat

Annexe

Compte de résultat

En K €		Exercice N	Exercice N-1
Chiffres d'affaires nets	Note 3	807 572	811 096
Autres produits	Note 4	659	528
Total des produits d'exploitation		808 231	811 623
Achats et variations de stock		788 080	786 997
Autres achats et charges externes		17 585	18 791
Taxes		256	477
Charges de personnel		0	0
Dotations aux amortissements et provisions	Note 7	1 572	1 751
Autres charges		417	532
Total des charges d'exploitation		807 910	808 550
RESULTAT D'EXPLOITATION		321	3 074
Opérations en commun			
RESULTAT FINANCIER	Note 5	734	751
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS		1 055	3 824
RESULTAT EXCEPTIONNEL	Note 6	-3 371	-266
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise			
Impôts sur les bénéfices	Note 8		413
RESULTAT NET		-2 316	3 146

Bilan actif

En K €		Exercice N		Exercice N-1
		Brut	Amort.	Net
Capital souscrit non appelé				
Immobilisations incorporelles	Note 9	67 926	25 467	42 458
Immobilisations corporelles	Note 9	65 070	55 722	9 348
Immobilisations financières	Note 10	729	101	628
Actif immobilisé		133 724	81 291	52 434
Stock	Note 11	343		343
Avances et acomptes versés sur commandes				
Créances clients	Note 12	789	114	675
Autres créances	Note 12	171 099		171 099
Capital souscrit et appelé, non versé				
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités	Note 13	4 225		4 225
Charges constatées d'avance	Note 14	8		8
Actif circulant		176 464	114	176 350
Frais d'émission d'emprunt à étaler				
Prime de remboursement des obligations				
Ecarts de conversion actif				
Total actif		310 188	81 405	228 783

Bilan passif

En K €		Exercice N	Exercice N-1
		Net	Net
Capitaux propres	Note 15	54 218	59 379
Autres fonds propres			
Provisions	Note 16	892	680
Dettes financières	Note 17	546	575
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		27	23
Dettes fournisseurs	Note 17	167 107	174 629
Dettes fiscales et sociales	Note 17	220	245
Dettes sur immobilisations	Note 17	165	169
Autres dettes	Note 17	3 305	3 817
Produits constatés d'avance	Note 14	2 302	32
Dettes		173 673	179 490
Ecarts de conversion passif			
Total passif		228 783	239 549

ANNEXE

NOTE 1. Informations générales et faits caractéristiques

1.1 Informations générales**Forme juridique et régime d'imposition**

La société constituée sous forme SAS est soumise à l'impôt sur les sociétés.

Description activité

La société exerce principalement une activité de distribution de carburants.

Durée exercice

Ces comptes sociaux ont été établis pour l'exercice de 12 mois clos au 31/12/2019.

1.2 Faits caractéristiques

L'année 2019 été marquée par des cessions de fonds de commerce de stations services, dont quatre supermarchés (Bourg En Bresse, Narbonne, St Claude, Mignes Auxances); et douze hypermarchés (Anglet, Castelnaudary, Castres, Cholet, Dole, Montauban, Nevers, Rennes, Les Sables D'Olonne, Ploemeur, Landivisiau, Varennes Sur Allier) dans le cadre de la poursuite du plan de cession de magasins déficitaires (Plan Rcade initié en 2018).

NOTE 2. Règles et méthodes comptables

Les comptes annuels au 31/12/2019 sont établis suivant les prescriptions du règlement ANC 2014-03 relatif au plan comptable général et modifié par ses règlements subséquents dont le règlement ANC 2018-01 du 20 avril 2018."

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité d'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

Les règles et méthodes comptables appliquées sont, dans leur ensemble, identiques à celles connues jusqu'alors et ne font pas obstacle à la comparaison d'un exercice sur l'autre.

La préparation des états financiers individuels requiert, de la part de la Direction, l'utilisation de jugements, d'estimations et d'hypothèses susceptibles d'avoir une incidence sur les montants d'actifs, passifs, produits et charges figurant dans les comptes, ainsi que sur les informations données dans certaines notes de l'annexe. Les hypothèses ayant par nature un caractère incertain, les réalisations pourront s'écarter des estimations.

La société revoit régulièrement ses estimations et appréciations de manière à prendre en compte l'expérience passée et à intégrer les facteurs jugés pertinents au regard des conditions économiques.

Les principales rubriques des états financiers qui peuvent faire l'objet d'estimations sont :

- les hypothèses retenues dans l'évaluation des fonds de commerce et des titres,
- les hypothèses retenues dans l'estimation des dépréciations des créances clients,
- les provisions pour risques et charges en considération des éléments contractuels et juridiques,

NOTE 3. Chiffres d'affaires

Principes comptables

Le chiffre d'affaires est reconnu lors du passage en caisse ou à la date de réalisation de la prestation.

Le chiffre d'affaires intègre les ventes de carburants, de gaz et de services réalisées dans les stations services, et de diverses prestations notamment de locations immobilières.

NOTE 4. Autres postes du résultat d'exploitation

Principes comptables

** Frais avant ouverture (FAO) et après fermeture (FAF) des magasins*

Lorsqu'ils ne correspondent pas à la définition d'un actif les frais avant ouverture et après fermeture sont comptabilisés en charges l'année où l'ouverture et/ou la fermeture du magasin intervient.

Autres produits d'exploitation

Les autres produits d'exploitation sont principalement constitués de transferts de charges et de reprises de provisions.

Les transferts de charges comptabilisés en produits d'exploitation concernent les natures de charges ci-dessous :

En K€

Transferts de charges	2019	2018
Autres achats et charges externes	50	126
Autres charges	75	
Dotations aux amortissements et provisions	24	
TOTAL	149	126

NOTE 5. Résultat financier

Le résultat financier est composé des produits nets des charges d'intérêts sur comptes courants pour 734 K€ en 2019 (751 K€ en 2018).

NOTE 6. Résultat exceptionnel

Principes comptables

Cette rubrique enregistre les effets de deux types d'éléments :

- les éléments qui par nature ne rentrent pas dans l'appréciation de la performance opérationnelle courante de la société tels que les cessions d'actifs non courants et les pertes de valeur d'actifs non courants ;
- les éléments majeurs intervenus pendant la période comptable qui sont de nature à fausser la lecture de la performance de l'activité récurrente de l'entreprise. Il s'agit de produits et charges en nombre limité, inhabituels, anormaux ou peu fréquents et de montants significatifs, comme par exemple les coûts de restructuration (y compris les coûts de réorganisation et de changement de concept) et les provisions et charges pour litiges et risques.

Les postes significatifs du résultat exceptionnel sont :

En K€	2019	2018
Résultats de cessions d'immobilisations	-850	0
Charges de restructuration	-149	-126
Provisions pour risques et charges (1)	-492	
Dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles nettes des reprises	-1 849	
Amortissements dérogatoires nets des reprises	-30	-139
TOTAL	-3 371	-266

(1) Cf. détail figurant à la note 16

NOTE 7. Variation des provisions

En K€	Montant en début d'exercice	Dotations			Apport	Reprises			Montant en fin d'exercice
		Exploitat.	Financier	Except.		Exploitat.	Financier	Except.	
Amortissements dérogatoires	566			88				57	596
Total provisions règlementées	566	0	0	88	0	0	0	57	596
Total provisions pour risques et charges (1)	680	106		631		386		139	892
Dépréciation immobilisations incorporelles	23 769			25 289				23 769	25 289
Dépréciation immobilisations corporelles				329					329
Dépréciation titres de participation	101								101
Dépréciation autres immobilisations financières									0
Total provisions dépréciation actif immobilisé	23 871	0	0	25 618	0	0	0	23 769	25 720
Dépréciation stocks									0
Dépréciation clients	117	118				120			114
Dépréciation autres postes de l'actif circulant									0
Total provisions dépréciation actif circulant	117	118	0	0	0	120	0	0	114
TOTAL GENERAL	25 233	224	0	26 337	0	506	0	23 966	27 322

(1) Cf. détail à la note 16

NOTE 8. Impôt sur les bénéfices

8.1 Répartition de l'impôt

La société FLOREAL fait partie du groupe d'intégration fiscale dont la société-mère est CASINO GUICHARD-PERRACHON SA.

L'économie d'impôt résultant de déficits transmis à CASINO, GUICHARD-PERRACHON SA ne donne pas lieu à restitution sous forme de reversement de trésorerie, d'inscription en compte courant ou d'abandon de créance.

Dans ces conditions, la société FLOREAL comptabilise, dans tous les cas de figure, l'impôt qui serait dû comme en l'absence d'intégration fiscale.

Le montant total du déficit fiscal reportable au 31/12/2019 est de 39 259 K€ constaté en totalité pendant la période d'intégration.

8.2 Fiscalité différée

L'allègement de la dette future d'impôt provenant des décalages dans le temps entre le régime fiscal et le traitement comptable s'élève à 10 239 K€.

L'accroissement de la dette future d'impôt provenant des décalages dans le temps entre le régime fiscal et le traitement comptable s'élève à 154 K€.

La fiscalité différée est calculée sur le taux d'IS en vigueur lorsque les décalages dans le temps se retourneront.

NOTE 9. Immobilisations incorporelles et corporelles

Principes comptables

***Coût d'entrée des immobilisations incorporelles et corporelles**

Les immobilisations incorporelles figurent au bilan à leur coût d'acquisition, de production ou d'apport. Elles sont principalement composées de fonds de commerce et de logiciels.

Les fonds commerciaux ne sont pas amortis.

Les immobilisations corporelles figurent au bilan pour leur coût d'acquisition, de production ou d'apport. Les composants d'une immobilisation sont comptabilisés séparément lorsque leurs durées d'utilisation sont significativement différentes.

***Durée d'amortissement des immobilisations incorporelles et corporelles**

La durée d'amortissement des logiciels est de 3 ans ou 5 ans suivant la durée prévisionnelle d'exploitation des projets. Les amortissements sont calculés suivant le mode linéaire.

Les logiciels de type ERP sont amortis sur une durée de 8 années.

Les amortissements pour dépréciations des actifs corporels sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée d'utilisation estimée du bien.

Les durées d'amortissements retenues pour les principaux postes d'immobilisations corporelles sont les suivantes :

Nature des immobilisations	Durée
Bâtiments, constructions (Gros œuvre)	40 ans
Étanchéité toiture, protection incendie de la coque	15 ans
Terrains, parkings et agencements	20 ans
Agencements constructions (second œuvre)	10 à 20 ans
Installations électriques et installations frigorifiques	15 ans
Matériels et outillages	5 à 15 ans
Matériels et mobiliers de bureau	10 ans
Matériels informatiques	5 ans
Agencements, aménagements, installations diverses (matériels)	10 à 20 ans

La différence entre l'amortissement linéaire et l'amortissement retenu fiscalement (mode dégressif ou durée fiscale moindre) est comptabilisée en provision pour amortissement dérogatoire.

***Dépréciation des immobilisations incorporelles et corporelles**

Les immobilisations sont affectées à des groupes d'actifs.

Un groupe d'actif est le plus petit groupe identifiable d'actifs générant des flux de trésorerie largement indépendants de ceux générés

Le groupe d'actif est le site lui-même.

Afin de refléter au mieux les synergies existantes au sein du réseau, le fonds de commerce (immobilisations corporelles et incorporelles) est testé au niveau de la société.

La valeur d'entreprise estimée est retenue comme valeur recouvrable des dits fonds de commerce.

Une provision pour dépréciation est déterminée par comparaison entre la valeur recouvrable et la valeur nette comptable des fonds de commerce.

La valeur d'entreprise, basée sur des données agrégées de la société, est la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs estimés attendus de l'utilisation continue des actifs et de leurs sorties à la fin de leurs durées d'utilité. Cette valeur d'entreprise est déterminée à partir des flux de trésorerie estimés sur la base des plans ou budgets établis sur 5 ans maximum, les flux étant au-delà extrapolés par application d'un taux de croissance de 1,7%, et actualisés au taux d'actualisation de 5,6%. Pour le calcul de la valeur d'entreprise, une valeur terminale égale à la capitalisation à l'infini d'un flux annuel normatif est ajoutée à la valeur des flux futurs attendus.

***Cessions des immobilisations incorporelles**

En cas de cession d'un établissement, une quote-part du fonds de commerce de la société fait l'objet d'une sortie d'actif. Cette quote-part correspond au prorata de la valeur vénale du fonds de commerce cédé par rapport à la valeur vénale du fonds de commerce global de la société.

9.1 Etat des valeurs brutes des immobilisations incorporelles et corporelles

En K€	Valeur brute au début de l'exercice	Augmentation	Diminution	Autres (fusions, apports...)	Valeur brute en fin d'exercice
Fonds commerciaux	70 134		2 504		67 630
Droits au bail					
Autres immobilisations incorporelles	305		9		296
Total immobilisations incorporelles	70 439	0	2 513	0	67 926
Terrains	5 698	39	158		5 579
Constructions	2 673	191	186		2 677
Autres immobilisations corporelles	61 321	1 059	5 566		56 813
Total immobilisations corporelles	69 692	1 288	5 911	0	65 070
TOTAL	140 130	1 288	8 424	0	132 995

La diminution des immobilisations est essentiellement due aux opérations de cessions.

9.2 Etat des amortissements des immobilisations incorporelles et corporelles

En K€	Montant en début d'exercice	Augmentation	Diminution	Autres (fusions, apports...)	Montant en fin d'exercice
Amortissements des immob. incorporelles	147	39	9		178
Amortissements des immob. corporelles	58 818	1 309	4 734		55 393
TOTAL	58 965	1 349	4 742	0	55 571

La dépréciation des immobilisations corporelles et incorporelles est détaillée en note 7

Les diminutions proviennent des opérations de cessions.

NOTE 10. Immobilisations financières**Principes comptables*****Coût d'entrée des immobilisations financières**

Les titres de participation figurent au bilan à leur coût d'acquisition y compris les frais d'acquisition ou à leur valeur d'apport. Les frais d'acquisition font l'objet d'amortissements dérogatoires sur 5 ans.

***Dépréciation des immobilisations financières**

Une dépréciation des titres de participations ramène les valeurs nettes à leurs valeurs actuelles si celles-ci leur sont inférieures.

La valeur actuelle est déterminée en fonction de leur utilité.

Etat des valeurs brutes des immobilisations financières

En K€	Valeur brute au début de l'exercice	Augmentation	Diminution	Autres (fusions, apports...)	Valeur brute en fin d'exercice
Participations et autres titres (1)	702				702
Prêts et autres immobilisations financières	26	1	0		27
TOTAL	728	1	0	0	729

(1) Pour plus de précisions, se reporter au tableau des filiales en fin d'annexe.

La dépréciation des immobilisations financières est détaillée en note 7

Les autres immobilisations financières correspondent à des cautions versées.

NOTE 11. Stocks

Principes comptables

Le coût des stocks comprend tous les coûts d'acquisition, de transformation et autres coûts encourus pour amener les stocks à l'endroit et dans l'état où ils se trouvent.

Le coût d'acquisition des stocks est constitué du prix d'achat, y compris les droits de douane et autres taxes non récupérables, après déduction des rabais commerciaux, remises, et autres éléments similaires, ainsi que des frais de transport, de manutention et autres coûts directement attribuables à l'acquisition.

La valeur des stocks de marchandises est évaluée selon la méthode Fifo (premier entré - premier sorti).

Une dépréciation ramène le stock à la valeur vénale si celle-ci est inférieure.

Le stock de la société est constitué de marchandises pour 343 K €.

NOTE 12. Créances

Principes comptables

* Créances

Les créances sont comptabilisées à leur valeur nominale.

Les créances sont éventuellement dépréciées pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles sont susceptibles de donner lieu.

La provision est calculée selon une matrice utilisant des pourcentages de dépréciation de la créance en fonction de son retard de paiement.

La dépréciation est individualisée par client et le cas échéant ajustée en vue de tenir compte de certains facteurs prévisionnels portant notamment sur la situation du client, des garanties apportées ou de l'environnement économique.

* Groupes et associés

Les sociétés du groupe utilisent des comptes courants appelés comptes « sociétés apparentées », permettant d'enregistrer deux types de flux :

- des flux de financement de CASINO FINANCE vers les filiales,
- des flux de règlement de relations commerciales (marchandises, loyers...) entre les différentes sociétés du Groupe.

Afin d'éviter l'accroissement du solde de ces comptes, une opération de compensation, appelée « équilibrage », est effectuée périodiquement.

Décomposition et échéances des créances

En K€	2019	2018
Clients (1)	789	996
Dépréciations	114	117
VALEURS NETTES	675	879
Créances fiscales et sociales (1)	406	362
Dépréciations		
VALEURS NETTES	406	362
Groupes et associés (1)	170 039	175 966
Dépréciations		
VALEURS NETTES	170 039	175 966
Autres actifs circulants (1)	655	905
Dépréciations		
VALEURS NETTES	655	905
TOTAL (1)	171 774	178 112

(1) La totalité des créances a une échéance inférieure à un an.

Les produits à recevoir compris dans les créances sont composés des opérations ci-dessous :
autres créances pour 1 568 K€.

NOTE 13. Disponibilités

La société n'a pas de valeurs mobilières de placements et n'utilise pas d'instrument financier.

NOTE 14. Comptes de régularisation

Les charges constatées d'avance sont principalement constituées des cotisations assurances, et d'abonnements frais généraux.

Les produits constatés d'avance sont principalement constitués de commissions et de produits de cessions perçus d'avance.

NOTE 15. Capitaux propres

15.1 Variation des capitaux propres

<i>En K€</i>	Ouverture	Variation	Affectation des résultats	Distribution de dividendes	Clôture
Capital	53 467				53 467
Primes	1 170				1 170
Ecart de réévaluation	0				0
Réserve légale	984		157		1 141
Autres réserves	23				23
Report à nouveau	23		113		136
Résultat de l'exercice	3 146	-2 316	-271	-2 875	-2 316
Provisions réglementées	566	30			596
TOTAL	59 379	-2 285	0	-2 875	54 218

Conformément à la décision de l'assemblée générale ordinaire annuelle, une distribution de dividendes 2 875 K€ a été réalisée sur l'exercice.

15.2 Composition du capital social

Le capital social est composé de 14 377 127 actions au nominal de 3,72 €, détenues par la société Distribution Casino France à l'exception d'une action détenue par la société Distridyn.

NOTE 16. Provisions pour risques et charges

Principes comptables

* Autres provisions pour risques et charges

Les autres provisions correspondent à des risques et charges identifiés de manière spécifique. D'une manière générale, chacun des litiges connus, dans lesquels la société est impliquée, a fait l'objet d'un examen à la date d'arrêt des comptes par la Direction, et après avis des conseils externes, les provisions, le cas échéant, jugées nécessaires ont été constituées pour couvrir les risques estimés.

16.1 Etat des provisions pour risques et charges

En K€	Montant en début d'exercice	Dotation	Reprise	Montant en fin d'exercice
Provisions pour litiges				
Provisions pour engagements sociaux				
Autres provisions pour risques et charges	680	737	525	892
TOTAL	680	737	525	892
<i>Dont d'exploitation :</i>		106	386	
<i>Dont financières :</i>				
<i>Dont exceptionnelles :</i>		631	139	

Les autres provisions pour risques et charges se composent principalement des provisions pour impôt sur plus-values d'apport / de fusion, pour charges dépollution des stations, pour restructuration et pour risques divers.

NOTE 17. Dettes**Principes comptables**

Les dettes sont comptabilisées à leur valeur nominale.

Décomposition et échéances des dettes

<i>En K€</i>	Montants bruts en fin de l'exercice	< 1 an	> 1 an < 5 ans	> 5 ans	Montants bruts en début d'exercice
Emprunts obligataires	0	0	0	0	0
Emprunts et concours bancaires	0	0	0	0	0
Dettes financières diverses	546	0		546	575
	546	0	0	546	575
Fournisseurs	167 107	167 107	0	0	174 629
Dettes fiscales et sociales	220	220	0	0	245
Dettes sur immobilisations	165	165	0	0	169
Groupes et associés	2 936	2 936	0	0	3 544
Autres dettes	396	396	0	0	296
	170 825	170 825	0	0	178 883
TOTAL	171 371	170 825	0	546	179 458

Les charges à payer comprises dans les dettes sont composées des opérations ci-dessous:

- poste fournisseurs et comptes rattachés pour 1 117 K€
- poste dettes fiscales et sociales pour 55 K€.
- poste dettes sur immobilisations pour 131 K€.
- poste autres dettes pour 374 K€.

NOTE 18. Opérations avec les parties liées

Conformément au PCG (art. 833-16), les informations sur les transactions conclues par la société avec les filiales qu'elle détient en totalité ou en quasi-totalité ou entre sociétés sœurs détenues en totalité ou en quasi-totalité par une même société-mère ne sont pas mentionnées.

Il n'existe aucune convention avec les parties liées au sens de l'article R. 123-198 du Code de commerce, d'un montant significatif et à des conditions qui ne sont pas des conditions normales de marché.

NOTE 19. Engagements hors bilan**19.1 Autres engagements***En K€*

Catégories d'engagement	Montant au 31/12/2019	Montant au 31/12/2018
ENGAGEMENTS RECUS		
Cautions bancaires et personnelles		
Nantissements		
Garanties de sociétés du Groupe		
Autres	0	0
ENGAGEMENTS RECIPROQUES		
Loyers	677	1 665
Opérations financières diverses (ex : swaps)		
Autres	0	0
ENGAGEMENTS DONNES		
Cautions bancaires		
Garanties diverses (ex : mobilisations de créances)	0	0

19.2 Passif éventuel

Dans le cadre normal de ses activités, la société est exposée à des actions judiciaires ainsi qu'à des contrôles fiscaux, sociaux et administratifs.

Tout risque clairement identifié et estimé avec une probabilité sérieuse de réalisation a fait l'objet d'une provision. En dehors de ces risques provisionnés, il n'existe aucun fait exceptionnel ni affaire contentieuse connue à la clôture de l'exercice, susceptible d'affecter les résultats, le patrimoine ou l'activité de la société.

NOTE 20. Autres informations

20.1 Rémunération des organes de direction

Le président ne perçoit aucune rémunération directe de la société Floréal pour l'exercice de son mandat social.

20.2 Honoraires des commissaires aux comptes

Incluse dans un périmètre de consolidation, la société est dispensée de toute information sur les honoraires des commissaires aux comptes figurant au compte de résultat de l'exercice.

20.3 Informations sur le Groupe Consolidant

La tête de groupe est la société Casino Guichard-Perrachon SA, Société Anonyme à conseil d'administration (n° SIRET 554 501 171 32465), dont l'adresse est la suivante :

1, cours Antoine Guichard
42 008 Saint-Etienne cedex 2

Une copie des comptes consolidés peut être obtenue à cette adresse.

NOTE 21. Evènements postérieurs à la clôture

Les états financiers de l'entité ont été préparés sur la base de la continuité de l'activité. Les activités ont commencé à être affectées par le Covid-19 au premier trimestre 2020 et l'entité s'attend à un impact sur ses états financiers en 2020. Compte tenu des incertitudes générales sur les impacts économiques de la pandémie, il est toutefois prématuré de donner une estimation de l'impact financier pour la société. A la date d'arrêté des comptes par le président des états financiers 2019 de l'entité, la direction de l'entité n'a pas connaissance d'incertitudes significatives qui remettent en cause la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation.

Dans la continuité du plan de cession d'actifs, en fonction des opportunités, d'autres cessions de stations pourraient intervenir.

NOTE 22. Liste des filiales et participations

En monnaie euro - 1ère partie du tableau - En K€

En millions d'euro - 1ère partie du tableau - En R€							
Société	Siège social	SIREN	Capital	Réserves et report à nouveau avant affectation	Quote part du capital détenu en %	Valeur d'inventaire des titres détenus	
						Brute	Nette
RENSEIGNEMENTS DETAILLES POUR LES TITRES REPRESENTANT AU MOINS 1% DU CAPITAL							
PARTICIPATIONS							
DISTRIBUTION CASINO France	Saint-Etienne	428 268 023	106 801	4 602	0,0087	702	600
RENSEIGNEMENTS GLOBAUX CONCERNANT LES AUTRES TITRES							
PARTICIPATIONS							
Au global des participations françaises							
Au global des participations étrangères							

En monnaie euro - suite et fin du tableau - K€

Société	Prêts et avances consentis par la société (1)	Montant des cautions et avals donnés par la société (2)	Chiffres d'affaires hors taxes du dernier exercice écoulé	Bénéfice net ou perte (-) exercice	Dividendes perçus par la société au cours du dernier exercice (3)	Observations (4)
RENSEIGNEMENTS DETAILLÉS POUR LES TITRES REPRESENTANT AU MOINS 1% DU CAPITAL						
PARTICIPATIONS						
DISTRIBUTION CASINO France			8 589 359	-1 750 555		
RENSEIGNEMENTS GLOBAUX CONCERNANT LES AUTRES TITRES						
PARTICIPATIONS						
Au global des participations françaises						
Au global des participations étrangères						

(1) En valeurs brutes sans tenir compte des dépréciations

Chez la société-mère, montants comptabilisés en immobilisations financières en tant que créances rattachées à des participations et montants comptabilisés en compte courant (451).

(2) Cette rubrique détaille les engagements donnés par la société-mère

(3) Il s'agit des dividendes comptabilisés au cours de l'exercice.

(4) Sont indiquées dans cette colonne les informations suivantes :

- les dates d'ouverture et de clôture des exercices si différentes de celles de la société-mère,
- les montants des dépréciations des prêts et avances consentis
- les écarts de réévaluation à la hausse de la situation nette comptable des filiales et participations
- les différents cours de change retenus pour les filiales et participations étrangères (pour les 2 premières colonnes de la 1ère partie du tableau)

FLOREAL

Société par actions simplifiée au capital 53.467.387,08 €
 Siège social : 1 Cours Antoine Guichard, 42 000 SAINT-ETIENNE
 950 405 928 RCS SAINT-ETIENNE

EXTRAIT DU PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE EN DATE DU 24 JUILLET 2020
--

.../...

DEUXIEME RESOLUTION

(Affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2019)

L'assemblée générale, décide d'affecter la perte de l'exercice clos le 31 décembre 2019, soit 2 315 705,05 € de la manière suivante :

Résultat de l'exercice : - 2 315 705,05 €.

Affectation :

- Au compte « PRIMES EMISSION / FUSION » : -1 169 987,75 €
- Au compte « RESERVES REGLEMENTEES(INDISPONIBLES) » : -23 273,33 €
- Au compte « REPORT A NOUVEAU » : -1 122 443,97 €

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, l'Assemblée Générale prend acte qu'il a été distribué les dividendes suivants au titre des trois exercices précédents:

Exercice	Dividende distribué	Dividende distribué éligible à l'abattement de 40 %	Versement
2016	5.175.765,72 €	/	2017
2017	3 881 824,29 €	/	2018
2018	2 875 425,40 €	/	2019

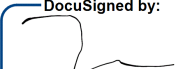
Cette résolution, mise aux voix, est adoptée

.../...

Extrait certifié conforme

Par la Présidente

Madame Concettina SCHULER

DocuSigned by:

 C10C6B68C8FF435...